

Bien que la tâche qui nous attend à l'échelle mondiale soit très importante, je suis persuadé qu'une nouvelle approche régionale de la sécurité est plus nécessaire et plus prometteuse que jamais. Plus nécessaire, en raison des conséquences des conflits auxquels donne lieu l'interdépendance des nations et aussi à cause de l'immense capacité de destruction des armements modernes. Plus prometteuse, étant donné que l'absence de tensions entre l'Est et l'Ouest permet aux pays et aux régions de rechercher des solutions appropriées aux problèmes locaux.

La sécurité est plus que l'absence de guerre: c'est aussi la présence de la paix. Chacun doit comprendre que la survie de l'autre est dans son propre intérêt. Il faut pour cela instaurer la confiance. Le Canada croit qu'une approche régionale à l'instauration de la confiance recèle un énorme potentiel de progrès qui est susceptible de revêtir diverses formes: dialogue proprement dit destiné à favoriser les échanges de vues et, nous l'espérons, une plus grande compréhension entre les parties; transparence accrue en ce qui a trait aux capacités militaires des uns et des autres; accords aux termes desquels les parties s'engagent à informer leurs voisins d'activités qui, à défaut, risqueraient d'être perçues par ceux-ci comme des menaces; le cas échéant, mise en place d'institutions et de dispositifs destinés à résoudre les conflits et prévenir les crises.

L'instauration de la confiance — domaine où cette organisation a toujours excellé — n'est pas une panacée. Elle ne permet pas de préjuger des résultats, ni d'imposer des solutions. Ce n'est pas un mécanisme rigide. C'est un processus graduel, fonctionnel et souple.

Le succès d'une telle approche en Europe est indéniable. Il est également certain que les mesures particulières adoptées en Europe ne conviendraient pas nécessairement aux autres régions. Celles-ci exigeront au contraire des solutions adaptées à leurs besoins particuliers. Néanmoins, les principes fondamentaux sur lesquels reposent les mesures de confiance sont les mêmes partout. C'est pour cette raison que, en plus de proposer de nouvelles initiatives dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Canada a fait valoir que les pays de la région du Pacifique Nord pourraient sans doute bénéficier d'approches similaires pour instaurer la confiance. Il pourrait s'agir de préavis de manoeuvres militaires, d'un régime de "Ciel ouvert" et d'échanges de données militaires. D'autres régions du monde — le Moyen-Orient, l'Amérique latine — pourraient également, en ce qui concerne l'instauration de la confiance, tirer profit d'une approche régionale.

L'un des éléments clés de la confiance est la vérification. En effet, qui dit vérification, dit preuves, et qui dit preuves, dit confiance. C'est la raison

pour laquelle le Canada a coparrainé la résolution adoptée par l'Assemblée générale pour demander au Secrétaire général de confier à des experts le soin de mener une étude sur cette question de la vérification. Le Canada a présidé la tenue de cette étude et nous serons heureux de présenter devant l'Assemblée générale une résolution demandant à l'ONU: de promouvoir une intensification du dialogue entre les diplomates et les experts sur les questions de vérification; de mettre sur pied une banque de données pour la consignation des résultats des études de vérification; d'appuyer et, au besoin, d'élargir les prérogatives du Secrétaire général en ce qui a trait à la mise sur pied de missions de reconnaissance destinées à vérifier l'existence de violations éventuelles aux accords en vigueur en matière de contrôle des armements.

M. le président, il existe un problème de sécurité plus criant que les autres auquel la communauté internationale n'a pas encore su apporter une solution satisfaisante, et c'est le problème de la prolifération non seulement des armes de destruction massive et de leurs véhicules porteurs, mais également celle des armes conventionnelles elles-mêmes devenues si destructives. S'il est vrai que, nous en convenons tous, les armes ne sont pas la cause des conflits, nous devons également reconnaître que celles-ci les rendent plus vraisemblables et que, lorsque ceux-ci se produisent, elles en multiplient les effets destructeurs.

Les progrès des superpuissances en matière de réduction de leurs stocks d'armements nucléaires sont les bienvenues, comme le sont du reste ceux qui ont été accomplis jusqu'ici pour nous rapprocher de la conclusion fructueuse des pourparlers qui se déroulent actuellement à Vienne en ce qui a trait à la réduction des forces conventionnelles. Il n'y a pas à en douter un seul instant, ces négociations peuvent et doivent réussir.

Toutefois, réduire l'importance des arsenaux et accroître la confiance dans une région sont, en regard de certaines armes, une partie du défi qui nous attend. Il y a encore beaucoup plus à faire.

Dans le domaine de la prolifération des armes nucléaires, la Conférence d'examen du traité de non-prolifération qui vient tout juste de prendre fin n'a pu déboucher sur un document définitif qui rallie l'assentiment de toutes les parties, et ce, même si elles avaient déjà atteint un consensus sur presque toutes les questions. Cet échec devrait éveiller en nous une conscience aiguë des dangers pour la sécurité que laisse planer

Le Canada présente à l'ONU un rapport

Dans son discours prononcé devant l'AGNU en septembre 1989, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a promis que le Canada transmettrait à l'ONU les résultats de ses recherches sur l'utilité de la télédétection aérienne et spatiale employée aux fins du maintien de la paix. Le 21 mai, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, a communiqué au Secrétaire général les résultats de l'étude intitulée *Overhead Remote Sensing for United Nations Peacekeeping*. Notre pays a également présenté le rapport et le diaporama qui l'accompagnait aux États membres et aux observateurs siégeant au Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le rapport met l'accent sur les avantages probables qu'il y aurait à employer des données commerciales

obtenues grâce à des appareils aéroportés et spatiaux, pour accroître l'efficacité relative des forces onusiennes de maintien de la paix. C'est une des principales sociétés canadiennes de télédétection, *Intera Technologies Ltd.*, qui a préparé le rapport et le diaporama, en vertu d'un contrat que lui avait octroyé l'Unité de recherche sur la vérification d'AECEC.

L'ambassadeur Fortier a par ailleurs remis au Secrétaire général un parchemin énonçant les seize principes de la vérification. Un groupe de travail présidé par le Canada avait formulé ces principes pendant les sessions de 1987 et 1988 de la CDNU. L'AGNU les a par la suite adoptés par consensus, en 1988. La préparation du parchemin avait pour objet de sensibiliser davantage la population canadienne au rôle de l'ONU dans les travaux sur la vérification.